

Référente Pain AMAP : Maylis Laharie

Téléphone : 06 63 08 13 95

Courriel : maylis.laharie@gmail.com

CONTRAT

Le présent contrat d'approvisionnement est établi entre l'adhérent(e) :

Nom : _____ Prénom : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Et la boulangerie bio autogérée :

PAIN LIBRE au 57 - 59, rue Étienne Marcel à MONTREUIL (93100)

ENGAGEMENTS*Pour l'adhérent(e) :*

Préfinancer la production.

Être solidaire avec la boulangerie dans les aléas de la production.

Pour le boulanger :

Livrer chaque semaine du pain frais produit à la boulangerie et à partir de farines issues de l'agriculture biologique.

Changer la composition du pain chaque semaine.

Communiquer régulièrement sur le déroulement de son activité et les difficultés éventuelles rencontrées.

Être transparent sur le mode de fixation du prix, ses méthodes de travail et son approvisionnement de matières premières.

Accueillir les adhérent·e·s sur son site de production a minima une fois par an.

En cas d'incapacité à produire ou livrer (pannes, grèves...), reconduire la commande hebdomadaire avec celle de la semaine suivante ou la reporter en fin de contrat.

DISTRIBUTIONLieu de distribution : **La Plage arrière** (55, rue Louise Michel)Jour et heures de distribution : **Lundi**Nombre de semaines de distribution : **42****Dates de non-distribution : 01/01, 19/02, 01/04, 20/05, 05/08, 12/08, 19/08, 26/08, 11/11, 23/12****FORMULES**

_____ x pain(s) hebdomadaire(s) de 500 g à 3,50 € x 42 distributions = _____ €

Et / ou

_____ x pain(s) hebdomadaire(s) de 1kg à 7€ x 42 distributions = _____ €

RÈGLEMENTS

Règlement en 1 ou 4 chèques de montants équivalents, encaissables en début de saison ou de trimestre, libellés à l'ordre de PAIN LIBRE et à remettre à votre référente pain avec ce contrat signé en 3 exemplaires.

Nom de l'émetteur	Montant	Encaissement
		Fév. 24
		1 ^{er} mai 2024
		1 ^{er} août 2024
		1 ^{er} nov. 2024

Fait à _____ en 2 exemplaires, le _____

L'adhérent(e)

Le boulanger